Service de la synthèse budgétaire

2016 DFA 19G - Projet de budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2016

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

A l'issue de la décision modificative n°1 adoptée lors du Conseil de Paris du 29, 30 et 31 mars 2016, les dotations budgétaires du Département de Paris pour 2016 sont établies à :

- pour le budget d'investissement
- à 1 470,28 M€ pour les autorisations de programme ;
- à 307,05 M€ pour les crédits de paiement,
- pour le budget de fonctionnement à 3 310,97 M€.

Après prise en compte des résultats du compte administratif 2015 (mandatements et AP terminées), le stock net d'AP s'établit à 1 270,59 M€.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- le budget d'investissement

- le budget de fonctionnement à 3 370,27 M€.

Ce budget supplémentaire intègre les résultats du compte administratif de l'exercice 2015.



SOMMAIRE

1 ^{ère} PARTIE – LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016
TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DU BS 2016
Sous-titre I – L'équilibre général
Sous-titre II – Présentation des principaux postes de dépenses et de recettes
TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE
2 ^{ème} PARTIE – LE BUDGET D'INVESTISSEMENT
TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME
Sous-titre I – Autorisations de programme proposées a caducité
Sous-titre II – Autorisations de programme nouvelles
Sous-titre III – Situation des autorisations de programme en cours
TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT
Sous-titre I – Opérations réelles
Sous-titre II – Opérations d'ordre
3 ^{èME} PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT
Titre I – Les recettes
Titre II – Les dépenses
4 ^{ème} PARTIE – Les projets de délibérations
Projet de Budget supplémentaire (Document budgétaire)

Projet de budget supplémentaire

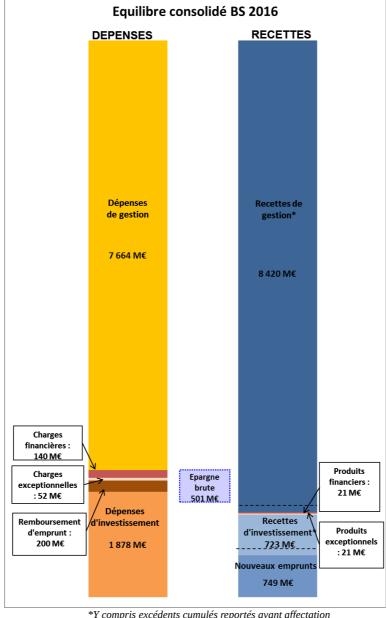
(Individualisation des autorisations de programme)

1ère Partie : LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2016

TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DU BS 2016

A// L'équilibre général du BS 2016

Le projet de BS 2016 vise à ajuster le budget primitif voté de façon à tenir compte de l'exécution constatée sur les postes décrits ci-après, et prévoit des inscriptions d'ordre technique. La reprise du résultat de fonctionnement à hauteur de 60,36 M€ permet, une fois couvert le besoin d'inscriptions supplémentaires, d'autofinancer 30,30 M€ de dépenses additionnelles d'investissement. Grâce à cet autofinancement supplémentaire et à l'excédent d'investissement reporté (186,7 M€) sur le budget municipal, l'ensemble des dépenses nouvelles seront financées à autorisation d'emprunt inchangée (749 M€).



^{*}Y compris excédents cumulés reportés avant affectation

B// L'évolution des grands postes de dépenses et recettes

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement font l'objet de 138,0 M€ d'inscriptions additionnelles par rapport au BP 2016, auxquelles s'ajoutent 53,3 M€ de restes à réaliser.

Les inscriptions pour les **dépenses de travaux** diminuent de **59,3 M** $\[mathbb{E}$ par rapport au budget primitif, du fait de mouvements techniques de transfert entre chapitres, effectués dans le cadre du projet de certification des comptes sur demande de la DRFIP, en particulier sur les dépenses foncières. Ces mouvements sont neutres et concernent, pour ce budget supplémentaire, un volume total de l'ordre de 75,0 M $\[mathbb{E}$. Outre ces mouvements techniques, 1,9 M $\[mathbb{E}$ sont inscrits pour l'acquisition de véhicules pour la collecte des biodéchets, 2,0 M $\[mathbb{E}$ pour le compte foncier équipement (CFE), 3,2 M $\[mathbb{E}$ pour des expérimentations et innovations en faveur d'économies d'énergie et 3,5 M $\[mathbb{E}$ pour les travaux dans les établissements du second degré. Enfin, 5,6 M $\[mathbb{E}$ supplémentaires sont alloués à la poursuite de la sécurisation des équipements publics de la collectivité.

Les **dépenses d'acquisitions** présentent une inscription complémentaire de **113,3 M**€. Outre les mouvements techniques réalisés dans le cadre du projet de certification des comptes, 20,0 M€ supplémentaires sont proposés pour le compte foncier logement afin d'intensifier notre politique de préemption. Par ailleurs, 13,0 M€ sont inscrits pour le compte foncier équipement (CFE) et viennent compléter le montant des dépenses de travaux, portant ainsi le total à 15,0 M€ supplémentaires pour le CFE. Enfin, 2,7 M€ sont consacrés au plan numérique et à l'équipement internet des établissements scolaires et 4,0 M€ sont inscrits pour l'achat de claviers alphanumériques qui seront installés sur les horodateurs déjà en places (8500).

Les **subventions d'équipement** présentent une variation à la hausse de **30,4 M**€ dont 20,0 M€ au titre du financement du prolongement de la ligne 14 du métro et 3,0 M€ pour le solde des travaux de la Cour de l'industrie. Par ailleurs, 3,4 M€ seront consacrés à la poursuite du déploiement du Plan de Vidéo Protection de Paris conformément à la décision d'accélérer le calendrier d'installation et 5,0 M€ supplémentaires seront investis pour les travaux de l'Ecole supérieur de physique et chimie industrielle de Paris (ESPCI) pour permettre le relogement durant la période des travaux.

Les **autres dépenses réelles d'investissement** évoluent de + **53,6 M€**, dont 36,3 M€ pour le remboursement de la moitié de l'avance du FCTVA, accordée en 2015 par la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre des mesures décidées par le Gouvernement en faveur de la relance de l'investissement public. 1,8 M€ permettront le rachat de parts des actionnaires minoritaires de la Société d'exploitation de la Tour Eiffel (SETE) dans l'optique de sa transformation en Société Publique Locale (SPL), et 3,0 M€ viendront compléter l'inscription sur les comptes de tiers d'entretien de voirie suite à leur transfert de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Enfin, 1,9 M€ financeront le Contrat de Performance Énergétique dans les écoles et 3,5 M€ complèteront les crédits alloués aux expérimentations et innovations en matière d'économies d'énergie portant le montant total investi dans ce cadre à 6,6 M€ sur cet exercice.

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement diminuent de 7,6 M€.

Les **subventions d'équipement** augmentent de **1,5 M€** au titre du financement de l'Etat du plan numérique des écoles et collèges.

Les produits de **comptes de tiers** sont ajustés à la hausse de **0,9 M€.**

Enfin les **dotations diminuent** de **10,0 M€** avec un ajustement à la baisse du FCTVA au regard du montant constaté de l'exécution des dépenses de l'exercice 2015.

Les dépenses de fonctionnement

Les inscriptions nouvelles proposées pour les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 72,2 M€, soit une augmentation de 0,9 % par rapport au BP 2016.

Les **charges de personnel** progressent de **4,0 M€** sous l'effet de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique qui interviendra au 1^{er} juillet 2016, de la poursuite de la démarche de déprécarisation, ainsi que l'accompagnement de la création de la future Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP).

Les **dépenses sociales hors charges à caractère général** progressent de 4,0 **M€**, dont 2,3 M€ de restes à réaliser (dépenses engagées juridiquement mais non mandatées, et n'ayant pu être rattachées à l'exercice 2015). Cette progression résulte pour l'essentiel d'une inscription de 4,2 M€ au titre de la mise en œuvre de la conférence des financeurs prévu par la loi d'adaptation de la société au vieillissement dont l'objet est de financer des actions de prévention à destination des personnes âgées (montant équilibré par une recette équivalente de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie). Par ailleurs, 0,2 M€ sont inscrits pour le financement de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau. Ce dispositif, qui complète l'allocation actuelle de solidarité pour l'eau, permettra à plus de 15 000 foyers en situation de précarité de bénéficier de la gratuité des premiers mètres cubes. Ces dépenses nouvelles sont partiellement compensées par une diminution des dépenses sur les prises en charges hôtelières au titre de l'aide sociale à l'enfance (PCH-ASE) pour 1,4 M€ en raison de la baisse du coût des nuitées constatées depuis le transfert de gestion au Samu Social en 2014.

Les **dépenses de péréquation** diminuent de **7,6 M€**, soit une baisse de 0,3 % par rapport au BP 2016 sous l'effet de mouvements contractés. Un ajustement de -11,2 M€ est réalisé sur le fonds de péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO). En parallèle, conformément aux montants communiqués par la Direction générale des collectivités locales (DGCL) pour l'exercice 2016, les contributions de la collectivité parisienne au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), et au Fonds de solidarité pour les départements de la région d'Ile-de-France (FDRIF) sont augmentées à hauteur, respectivement, de 2,5 M€ et 1,2 M€.

Les **charges à caractère général** sont en augmentation de **53,2 M€** par rapport à l'inscription au BP 2016, dont 30,6 M€ de restes à réaliser.

Il est proposé d'augmenter de 4,30 M€ le budget consacré à l'Euro 2016 pour renforcer la sécurisation de la fan zone (dépense supplémentaire compensée par des contributions de l'État et de l'UEFA). Par ailleurs, 0,7 M€ sont également alloués à l'animation et à la sécurisation du dispositif des Berges de l'Europe dans le cadre de cet événement sportif majeur.

Il est également proposé l'inscription de 1,3 M€ pour la réforme de la lutte contre les incivilités qui se traduit par le financement de nouveaux équipements pour les agents (gilets pare-balles, matraques, torches, vêtements de travail). Parallèlement, dans le cadre du transfert de 110 agents de surveillance de la voie publique (ASP) à la Ville de Paris pour la création de cette brigade, une diminution de la contribution à la Préfecture de Police est prévue à hauteur de 1,4 M€ puisque la rémunération de ces agents sera désormais pris en charge par la collectivité parisienne (cf *infra*).

Les charges relatives à l'aide sociale à l'enfance progressent de 8,5 M€, cette hausse portant principalement sur l'augmentation des dépenses liées aux personnels intérimaires affectés aux prises en charge les plus complexes.

L'inscription au titre des fluides est majorée de 3,9 M€ pour prendre en compte les prévisions de consommation ajustées. Par ailleurs, les crédits d'entretien des espaces verts augmentent de 1,0 M€ avec un transfert de 0,7 M€ aux mairies d'arrondissement et d'une inscription de 0,2 M€ liée au financement des redevances d'occupation pour les nouveaux tronçons de la petite ceinture. Il est proposé également le relèvement de 0,7 M€ des crédits d'honoraires de notaires liés aux préemptions réalisées sur l'enveloppe du compte foncier logement.

En outre, les dépenses liées à l'organisation de Nuit blanche sont augmentées de 0,3 M€ correspondant à la part de mécénat (+0,2 M€ intégralement compensés en recette) et comprennent 0,1 M€ au titre des mesures complémentaires de sécurisation et de gardiennage.

Un complément de 0,1 M€ est proposé pour la mise en œuvre de la carte citoyenne.

Les **contributions** de la collectivité parisienne diminuent de **0,3 M** \in . Une inscription complémentaire de 3,8 M \in est prévue pour la contribution versée au Syndicat des Transports d'Îlede-France (STIF) dont le budget a été voté le 31 mars 2016. Par ailleurs, il est proposé un ajustement à la baisse de 2,6 M \in de la contribution au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SYCTOM) du fait de la diminution des tarifs et des tonnages. Enfin, une diminution de la contribution à la Préfecture de Police est prévue à hauteur de 1,5 M \in (cf supra).

Les **subventions** versées par la collectivité parisienne augmentent de **3,3 M€**, dont 0,1 M€ de restes à réaliser.

Les subventions en faveur de l'insertion et de l'emploi progressent de 1,0 M€ dont 0,5 M€ au titre du lancement du plan Paris code, programme ayant vocation à faire émerger de nouveaux formats d'apprentissage du codage, 0,1 M€ pour le renforcement des parcours linguistiques, 0,2 M€ dédiés au versement des avances aux structures bénéficiant de cofinancement du Fonds social européen (FSE), 0,1 M€ pour la mise en œuvre du Hackathon emploi et la réalisation d'une étude de faisabilité sur la mise en œuvre d'un dispositif zéro chômeurs de longue durée ainsi que 0,1 M€ au titre des subventions aux organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) dans le cadre du programme départemental d'accès à l'emploi (PDAE). Une inscription de 0,1 M€ est en outre proposée pour le financement d'une chaire sur le travail à l'Ecole d'économie de Paris.

Est proposée également l'inscription de 0,5 M \in de subventions suite aux attentats dont 0,3 M \in destinés à renforcer la sécurité des équipements culturels, 0,1 M \in pour les associations « Life in Paris » et « 13 novembre » ainsi que 0,03 M \in pour la fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs (FENVAC).

Un abondement complémentaire de 0,1 M€ de la subvention versée au Musée d'Arts et d'Histoire du Judaïsme a été décidé conjointement par la Ville de Paris et le Ministère de la Culture qui subventionnent à parts égales la structure.

La subvention de fonctionnement des collèges en restauration autonome est proposée en hausse de 0,2 M€, notamment pour assurer la continuité de la restauration -via un marché de paniers repas- au collège Condorcet dont le réfectoire est en travaux.

Les inscriptions au titre des **charges exceptionnelles** augmentent de **13,3 M€**, dont 11,7 M€ d'inscriptions techniques équilibrées en recettes liées au renouvellement du contrat de concession de la Porte Versailles et 2,2 M€ au titre de l'inscription de provisions pour risques et créances sur le budget départemental. Par ailleurs, 1,0 M€ sont inscrits au titre de l'indemnisation des commerçants suite aux attentats (équilibré en recette par un versement de l'Association française des assurances).

Les **autres charges de gestion courante** augmentent de **2,3 M€** principalement en raison de la progression des inscriptions relatives aux restitutions de taxe additionnelle aux droits de mutations (TADE) qui progressent de 1,2 M€ et au reversement de 1,6 M€ au titre de la recentralisation du dépistage des maladies sexuellement transmissibles (MST). En outre, 0,4 M€ financeront le décalage de la reprise en gestion des parcs interdépartementaux de Puteaux et Antony au 1^{er} novembre 2016.

Les recettes de fonctionnement

Les inscriptions nouvelles proposées pour les recettes de fonctionnement s'élèvent à 40,7 M€, soit une hausse de 0,5 % par rapport au BP 2016.

La reprise du résultat de la section de fonctionnement constaté au CA 2015 après affectation à la section d'investissement s'élève à **60,4 M€.**

Les **impôts et taxes** progressent de **5,0 M€** du fait de mouvements contractés avec, d'une part, une progression de 13,5 M€ sur la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) suite à la notification des services fiscaux et, d'autre part, une diminution de 9,1 M€ liée à la fin de l'assujettissement des recettes des manifestations sportives à l'imposition spectacle (diminution compensée par une compensation de l'État de même montant). Dans le cadre de la création de la métropole du Grand Paris, un reversement de fiscalité est prévu à hauteur de 0,6 M€.

Les **dotations de l'État** progressent parallèlement de **21,1 M€** sous l'effet d'un réajustement de la dotation globale de fonctionnement à hauteur de 12,0 M€ suite au montant notifié et de la compensation liée à la disparition de l'impôt « spectacle » pour 9,1 M€.

Les **subventions et participations** augmentent de **7,4 M€**, dont 3,2 M€ au titre des subventions de l'État liées à la sécurisation de la fan zone et 4,20 M€ de recettes de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre de la mise en œuvre de la conférence des financeurs prévue par la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Les **autres recettes courantes de fonctionnement** diminuent de **5,5 M€** sous l'effet de l'ajustement à la baisse de 3,9 M€ du remboursement des fluides par les Mairies d'arrondissement en raison des conditions climatiques favorables en 2015 ainsi que de la diminution de 2,6 M€ des recettes du SYCTOM suite à la fin de l'aide à la collecte sélective dans le cadre d'une simplification des flux entre la Ville de Paris et le SYCTOM. En outre, un versement de 1,0 M€ du budget annexe de l'eau au budget général est prévu pour financer l'expérimentation relative à la tarification sociale de l'eau.

Enfin, les **produits exceptionnels** progressent de **12,7** M \in , en miroir des charges exceptionnelles, avec 11,7 M \in d'inscriptions techniques liées au renouvellement du contrat de concession de la Porte Versailles et 1,0 M \in au titre de la participation de l'Association française des assurances afin de financer l'indemnisation des commerçants suite aux attentats.

TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Précision méthodologique :

Les secteurs présentés correspondent aux fonctions définies par les instructions budgétaires et comptables M14 et M52. Pour permettre une présentation consolidée Ville et Département et afin de garantir une présentation exhaustive des politiques publiques susmentionnées, il est toutefois procédé aux regroupements suivants :

	Fonctions Ville	Fonctions Département
Logement	7	72, 70
Aménagement et services urbains, environnement	81, 82, 83 + Halles, Voies sur berges (020)	71, 8, 61, 73
Développement économique	9	9
Culture	3	31
Aide sociale et solidarité	5	5, 4
Famille	6	
Sport et jeunesse	4	32, 33
Enseignement et formation	2	2
Sécurité	1 + subvention à la PP (020)	1
Services généraux	0 hors Halles, Voies sur berges et subvention à la PP	0

De plus, les budgets présentés ci-après sont exprimés en crédits de paiement réels, et n'incluent pas les « crédits d'ordre » dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière.

- Aménagement, Services Urbains et Environnement

Les **dépenses d'investissement** consacrées à l'aménagement, aux services urbains et à l'environnement progressent de 64,5 M€, dont 20,0 M€ au titre du financement du prolongement de la ligne 14 du métro et du passage de 6 à 8 voitures et 20,0 M€ pour le compte foncier logement dans l'objectif de poursuivre les préemptions dans le secteur diffus, de lutter contre la vente à la découpe et d'accroître l'offre de logements sociaux dans les zones déficitaires. 15,0 M€ seront en outre consacrés au compte foncier équipement pour permettre l'acquisition du foncier nécessaire pour les nouveaux projets de la mandature. 4,0 M€ financeront par ailleurs l'achat de claviers alphanumériques qui seront installés sur les horodateurs déjà en places (8500) afin que l'utilisateur puisse renseigner des informations (plaque d'immatriculation) qui permettront la création d'une base de données des tickets du stationnement. Cette mesure constitue la première étape du projet de modernisation des moyens de contrôle. Enfin, 3,4 M€ seront alloués aux comptes de tiers

d'entretien de voirie suite à leur transfert du budget de fonctionnement à celui de l'investissement, 1,9 M€ à l'acquisition de véhicules pour la collecte des biodéchets, et 0,3 M€ à des actions dans le cadre du plan climat.

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à l'aménagement, aux services urbains et à l'environnement progressent de **2,8 M€**.

Ce montant comprend une inscription complémentaire de 3,8 M€ sur la contribution versée au STIF dont le budget a été voté le 31 mars 2016. Parallèlement, un ajustement à la baisse de la contribution au SYCTOM est prévu à hauteur de 2,6 M€. Il s'accompagne d'une diminution des recettes de même montant en raison d'un mouvement croisé de baisse des tonnages constatée et des tarifs en 2015 et de la fin de l'aide à la collecte sélective versée par le SYCTOM dans le cadre de la simplification des flux financiers avec la collectivité parisienne.

Les crédits d'entretien des espaces verts augmentent de 1,0 M€ en raison du transfert de 0,7 M€ aux mairies d'arrondissement et d'une inscription de 0,2 M€ liée au financement des redevances d'occupation pour les nouveaux tronçons de la petite ceinture. Une inscription de 0,1 M€ est en outre prévue au titre de la distribution de graines et bulbes aux Parisiens dans le cadre de l'opération « Des graines à tous les étages ».

Les crédits dédiés aux sanisettes diminuent de 1,0 M€ en raison de l'actualisation du calendrier de déploiement des 50 sanisettes supplémentaires.

Dans le cadre du relèvement du compte foncier logement, 0,7 M€ des crédits supplémentaires sont prévus au titre des frais d'honoraires de notaires liés aux préemptions.

En outre, 1,1 M€ supplémentaires seront consacrés aux Berges de Seine, dont 0,7 M€ pour l'organisation d'animations et la sécurisation des Berges de l'Europe dans le cadre de l'Euro 2016. Les **recettes de fonctionnement** consacrées à l'aménagement, aux services urbains et à l'environnement diminuent de **2,6 M**€ du fait de la baisse des recettes attendues sur le SYCTOM (*voir supra*).

Développement Économique

Les **dépenses d'investissement** dédiées au développement économique progressent de 8,1 M€. 5,1 M€ supplémentaires seront ainsi investis dans le cadre d'expérimentations et d'innovations en faveur d'économies d'énergie et 3,0 M€ pour le solde des travaux de la Cour de l'industrie.

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées au développement économique progressent de **0,4 M**€ en raison de l'inscription de subventions nouvelles. Ces subventions sont composées notamment pour 0,5 M€ du lancement du plan Paris code, programme ayant vocation à faire émerger de nouveaux formats d'apprentissage du codage, 0,1 M€ pour le renforcement des parcours linguistiques, 0,27 M€ pour au versement des avances aux structures bénéficiant de cofinancement du Fonds social européen (FSE), 0,1 M€ pour la mise en œuvre du Hackathon emploi et la réalisation d'une étude de faisabilité sur la mise en œuvre d'un dispositif zéro chômeurs de longue durée ainsi que 0,1 M€ aux organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) dans le cadre du programme départemental d'accès à l'emploi (PDAE).

Parallèlement, l'inscription relative aux subventions aux kiosquiers est diminuée de 0,5 M€ du fait de la révision du calendrier de mise en œuvre de la délégation de service public.

Des transferts budgétaires neutres interviennent en outre pour 1,6 M€ entre la Ville et le Département à la suite du vote de la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (dite « loi Notre »).

- Culture

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à la politique culturelle progressent de 0,5 M€. Un abondement complémentaire de 0,1 M€ de la subvention versée au Musée d'Arts et d'Histoire du Judaïsme a été décidé conjointement par la Ville de Paris et le Ministère de la Culture qui subventionnent à parts égales la structure. Les dépenses liées à l'organisation de Nuit blanche sont pour leur part augmentées de 0,3 M€ correspondant à la part de mécénat et comprennent 0,1 M€ au titre des mesures complémentaires de sécurisation et de gardiennage.

- Aide sociale et solidarité

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à la politique en matière d'aide sociale et de solidarité progressent de **13,5 M**€ dont 2,3 M€ au titre des restes à réaliser.

Sur le secteur de l'aide sociale à l'enfance, les dépenses progressent de 8,5 M \in en raison, d'une part, de la hausse de 7,8 M \in des dépenses d'intérimaires affectés aux prises en charge les plus complexes et, d'autre part, de la progression de 0,7 M \in des remboursements aux autres départements des frais engagés pour la prise en charge de jeunes parisiens au titre de l'aide sociale à l'enfance.

Sur le secteur des personnes âgées, une dépense supplémentaire de 4,2 M€ est proposée au titre de la mise en œuvre de la conférence des financeurs prévu par la loi d'adaptation de la société au vieillissement dont l'objet est de financer des actions de prévention à destination des personnes âgées (montant équilibré par une recette équivalente de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie).

La progression des dépenses résulte par ailleurs de l'inscription de 0,2 M€ qui complète l'allocation actuelle de solidarité pour l'eau et permettra à plus de 15 000 foyers en situation de précarité de bénéficier de la gratuité des premiers mètres cubes, et de l'inscription d'un abondement complémentaire de 0,1 M€ au titre du marché « allo taxi » dont les dépenses sont éligibles au Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Ces dépenses nouvelles sont partiellement compensées par une diminution des dépenses sur les prises en charges hôtelières au titre de l'aide sociale à l'enfance (PCH-ASE) pour 1,4 M€ en raison de la baisse du coût des nuitées constatées depuis le transfert de gestion au Samu Social en 2014.

Les **recettes de fonctionnement** consacrées à la politique en matière d'aide sociale et de solidarité progressent de 4,2 M€ du fait de la recette de la CNSA au titre de la conférence des financeurs.

- Famille

Les **dépenses d'investissement** dédiées à la Famille augmentent de 1,5 M€ pour subventionner les travaux et la création de crèches associatives.

Il n'y a aucun changement en fonctionnement.

Sport et jeunesse

En complément des dépenses de sécurisation de la fan zone et des Berges de l'Europe, des crédits supplémentaires sont inscrits à hauteur de 0,4 M€ en raison du décalage de la reprise en gestion des parcs interdépartementaux de Puteaux et Antony au 1er novembre 2016. Une inscription complémentaire de 0,02 M€ est enfin proposée au titre du déploiement de la marque Paris anim.

- Enseignement et Formation

Les **dépenses d'investissement** dédiées à l'enseignement et la formation sont revues à la hausse de 13,1 M€ dont 3,5 M€ pour les travaux dans les établissements du second degré et 1,9 M€ pour le Contrat de Performance Énergétique dans les écoles. A cela s'ajoute 2,4 M€ pour le plan numérique des écoles et collèges qui prévoit le déploiement de tablettes numérique (classes de 5ème et des classes mobiles numériques, pour un périmètre de 10 collèges et de 4 écoles. Ces dépenses font l'objet de co-financement de l'État. Par ailleurs, 0,4 M€ seront consacrés à l'équipement internet des écoles et collèges. Enfin, 5,0 M€ supplémentaires seront investis pour les travaux de l'École supérieur de physique et chimie industrielle de Paris (ESPCI).

Les **recettes d'investissement** progressent de 2,4 M€. Ces recettes correspondent au cofinancement de l'État pour le plan numérique des écoles et des collèges pour 1,5 M€. Enfin, 0,9 M€ seront perçus au titre des travaux du collège Saussure dans la ZAC Clichy Batignolles.

Les **dépenses de fonctionnement** dédiées à l'enseignement et la formation progressent de **0,5 M€**. Une inscription de 0,1 M€ est proposée pour le financement d'une chaire sur le travail à l'École d'économie de Paris. La subvention de fonctionnement des collèges en restauration autonome est augmentée de 0,2 M€, notamment pour assurer la continuité de la restauration -via un marché de paniers repas- au collège Condorcet dont le réfectoire est en travaux. En outre, une inscription complémentaire de 0,2 M€ est prévue pour le transfert par transport scolaire des élèves de l'école maternelle Fessart dans le 19ème arrondissement vers l'école d'accueil Pelleport dans le 20ème arrondissement du fait des travaux de restructuration menés dans l'établissement.

Sécurité

Les **dépenses d'investissement** pour la Sécurité augmentent de 3,0 M€ pour financer l'accélération du déploiement du Plan de Vidéo Protection de Paris (PVPP) qui s'achèvera en donc dès 2016.

Les **dépenses de fonctionnement** progressent de **1,4** M€ principalement sous l'effet d'un abondement de 1,0 M€ au titre de l'indemnisation des commerçants suite aux attentats (équilibré en recette par un versement de l'association française des assurances). 0,3 M€ sont en outre destinés à renforcer la sécurité des équipements culturels et 0,1 M€ sont prévus pour la sécurisation du feu d'artifice du 14 juillet.

Il est également prévu un abondement complémentaire de 0,1 M€ pour les associations « Life in Paris » et « 13 novembre » ainsi que 0,03 M€ pour la fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs (FENVAC).

Dans le cadre de la réforme de la lutte contre les incivilités, est prévu l'ajustement à la baisse de la contribution au budget spécial de la Préfecture de Police à hauteur de 1,5 M€ du fait du transfert de 110 agents de surveillance de la voie publique (ASP) à la Ville de Paris. Parallèlement, il est proposé l'inscription de 1,3 M€ pour le financement de nouveaux équipements destinés aux agents

de la future direction en charge de cette politique (gilets pare-balles, matraques, torches, vêtements de travail).

Les **recettes de fonctionnement** progressent de 1,0 M€ en raison du financement par l'association française des assurances de l'indemnisation des commerçants suite aux attentats.

- Services Généraux

Les **dépenses d'investissement** pour les services généraux sont en hausse de 47,7 M€. Il est proposé l'inscription de 36,3 M€ pour le remboursement de la moitié de l'avance du FCTVA accordée en 2015 par la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre des mesures décidées par le Gouvernement en faveur de la relance de l'investissement public. 5,6 M€ supplémentaires permettront d'effectuer des travaux et d'acquérir du matériel pour la sécurisation des équipements de la collectivité, et 1,8 M€ seront en outre consacrés au rachat de parts de la Société d'exploitation de la Tour Eiffel dans l'optique de sa transformation en SPL. Enfin, 1,5 M€ supplémentaires seront investis dans la maintenance et la modernisation des centres thermiques, afin de diminuer les consommations d'énergie de la collectivité.

Les **recettes d'investissement** sont diminuées de 10,0 M€, du fait d'une révision à la baisse du FCTVA au regard des dépenses exécutées en 2015.

Les **dépenses de fonctionnement** progressent de **49,5 M**€ comprenant 30,7 M€ au titre des restes à réaliser et 11,7 M€ d'inscriptions techniques sur l'opération Porte de Versailles, équilibrée en recettes, ainsi que 2,2 M€ au titre des provisions pour risques et créances sur le budget départemental.

Les **charges de personnel** progressent de **4,0 M€** sous l'effet de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique qui interviendra au 1^{er} juillet 2016, de la poursuite de la démarche de déprécarisation, ainsi que l'accompagnement de la création de la future Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP).

L'inscription au titre des fluides est majorée de 3,9 M€ pour prendre en compte les prévisions ajustées.

Les dépenses de péréquation diminuent de 7,6 M€, soit une baisse de -1,5 % par rapport au BP 2016 sous l'effet de mouvements contractés. Un ajustement de -11,2 M€ est réalisé sur le fonds de péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO). En parallèle, conformément aux montants communiqués par la Direction générale des collectivités locales (DGCL) pour l'exercice 2016, les contributions de la collectivité parisienne au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), et au Fonds de solidarité pour les départements de la région d'Ile-de-France (FDRIF) sont augmentées à hauteur, respectivement, de 2,5 M€ et 1,2 M€.

Un complément de 0,1 M€ est proposé pour la mise en œuvre de la carte citoyenne et la réfection des registres d'état civil. Le reversement au titre du fonds des Maires est prévu à hauteur de 0,4 M€.

Une inscription complémentaire de 0,2 M€ est en outre proposée pour couvrir les frais liés aux déménagements en raison du calendrier du déploiement du schéma directeur des implantations administratives.

Enfin, les inscriptions relatives à la restitution de taxe additionnelle aux droits de mutations (TADE) et au reversement au titre de la recentralisation du dépistage des maladies sexuellement transmissibles (MST) progressent respectivement de 1,2 M \in et 1,8 M \in .

Les **recettes de fonctionnement** progressent de 34,9 M€ dont 11,7 M€ d'inscriptions techniques équilibrées sur l'opération Porte de Versailles.

Les impôts et taxes progressent de 5,0 M€ du fait de mouvements contractés avec d'une part une progression de 13,5 M€ sur la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) suite à la notification des services fiscaux et d'autre part une diminution de 9,1 M€ liée à la fin de l'assujettissement des recettes des manifestations sportives à l'imposition spectacle (diminution compensée par un versement de l'État de même montant). Dans le cadre de la création de la métropole du Grand Paris, un reversement supplémentaire est prévu à hauteur de 0,6 M€.

Les dotations de l'État progressent parallèlement de 21,1 M€ sous l'effet d'un réajustement de la dotation globale de fonctionnement à hauteur de 12,0 M€ suite au montant notifié et de la compensation liée à la disparition de l'impôt sur les spectacles pour 9,1 M€.

Un versement de 1,0 M€ du budget annexe de l'eau au budget général est également prévu pour financer l'expérimentation relative à la tarification sociale de l'eau.

Enfin, l'inscription au titre des remboursements des dépenses de fluides par les Mairies d'arrondissement au budget général diminue de 3,9 M€ en raison des conditions climatiques favorables en 2015.

Au titre de l'équilibre du BS, il est à ajouter aux recettes de fonctionnement le montant du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 après affectation soit 60,4 M€, sur le budget municipal. Et il est ajouté aux recettes d'investissement 186,7 M€ d'excédent reporté de l'exercice 2015 sur le budget municipal également.

1	2
- 1	.≾

2ème Partie: LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

A l'issue de la décision modificative n°1 adoptée lors du Conseil de Paris de 29, 30 et 31 mars 2016, les dotations budgétaires du Département de Paris pour 2016 sont établies à :

- 1 470,28 M€ pour les autorisations de programme ;
- 307,05 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

Après prise en compte des résultats du compte administratif 2015 (mandatements et AP terminées), le stock net d'AP s'établit à 1 270,59 M€.

A l'occasion du budget supplémentaire, les variations proposées aboutissent à l'inscription de :

- 23,27 M€ pour les autorisations de programme ;
- 92,78 M€ pour les crédits de paiement, qui recouvrent 91,39 M€ de dépenses réelles et 1,40 M€ de dépenses d'ordre.

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires du Département de Paris en investissement à :

- 1 293,86 M€ pour les autorisations de programme ;
- 399,83 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

Les autorisations de programme

Récapitulation des mouvements intervenus antérieurement

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus entre le 1^{er} janvier et le 27 mai 2016. Ces mouvements concernent des crédits d'engagement de différentes missions.

La décomposition en est la suivante :

	Missions	Total des mouvements intervenus entre le 1er janvier et le 27 mai 2016
50000	FINANCES (SERVICES COMMUNS)	-500 000,00
80000	AFFAIRES SCOLAIRES	500 000,00
	MISSIONS ORGANIQUES	0,00
	MISSIONS TRANSVERSALES	0,00
	TOTAL	0,00

Ce mouvement est destiné à la sécurisation des équipements du second degré. **Autorisations de programme terminées**

La présente décision modificative informe le Conseil de Paris du montant des reliquats sur autorisations de programme (AP) terminées, de 19,5 M€ en dépenses et 6,1 M€ en recettes. S'agissant d'opérations ayant fait l'objet d'une liquidation totale en 2015, le terme des AP correspondantes est, comme chaque année, constaté au compte administratif.

Le tableau ci-dessous dresse, par missions, les montants correspondants aux autorisations de programme terminées dans le cadre des opérations de fin d'exercice 2015 :

Mission	Libellés	AP Termine	ées 2015	
IVIISSIOIT	Libelles	Dépenses	Recettes	
05000	Systèmes et technologies de l'information	31 020,98	-	
13000	Immobilier, logistique et transports	233 398,12	-	
21000	Patrimoine et architecture	679,25	-	
30000	Familles et petite enfance	-	-	
34000	Action sociale, enfance et santé	275 951,09	-	
50000	Finances	2 910 980,00	1 321 838,67	
55000	Développement économique, emploi et	52 110,28		
33000	enseignement supérieur	32 110,20	-	
80000	Affaires scolaires	10 050 552,16	450,00	
88000	Jeunesse et sports	38 803,15	-	
	Missions organiques	13 593 495,03	1 322 288,67	
90001	Etudes	121 142,79	-	
90004	Opérations sous mandat	2 059 189,05	1 323 734,00	
90005	Schéma directeur informatique	618 214,24	446 606,63	
90006	Compt e foncier	316,26	-	
90007	Avances de trésorerie	4 388,00	-	
90010	Subventions d'équipement	98 211,48	-	
90011	Avances sur marchés	3 000 000,00	3 000 000,00	
	Missions transversales	5 901 461,82	4 770 340,63	
	TOTAL GENERAL	19 494 956,85	6 092 629,30	

Dépenses

Missions organiques

Affaires scolaires....- 10,1 M€

Les termes sont essentiellement sur des AP de projet soldés dont :

- -6,9 M€ sur le collège Alphonse Daudet (14ème).
- -2,2 M€ sur le collège Gustave Flaubert (13^{ème}).
- -0,65 M€ concernent des reliquats d'AP de plan sur des millésimes antérieurs à 2015.

Finances (services communs)....- 2,9 M€

Les provisions pour individualisation qui n'ont pas été mobilisées sur l'exercice antérieur sont terminées, à hauteur de 2,9 M€. Action sociale, enfance et sante.....- 0,3 M€ Ces termes portent sur le reliquat d'AP de plan antérieur à 2014 qui ne fera plus l'objet d'engagements ni de liquidations. Missions transversales Avances sur marché.....- 3,0 M€ Ces AP terminées portent sur le reliquat d'autorisations de programme d'ordre pour la réintégration des avances sur marchés. Opérations sous mandat.....-2,1 M€ Ces termes sont constitués des travaux pour comptes de tiers de la DASCO qui ne donneront plus lieu à mandatement. Schéma directeur informatique.....- 0,6 M€ L'essentiel des termes portent sur des millésimes de projet qui ne seront plus exécutés comme le millésime 2010 pour le très haut débit (0,2 M€) et 0,2 M€ pour les projets de maintenances informatique (PMI). Recettes Missions organiques Finances (services communs).....- 1,3 M€ Il s'agit uniquement de la part non titré du FCTVA 2015 (1,3 M€) soit le solde entre ce qui avait été prévu au BP 2015 et le montant éligible. Missions transversales

Avances sur marché.....-3,0 M€

Comme en dépense, il s'agit des reliquats d'autorisations de programmes d'ordre pour la réintégration des avances sur marchés.

Opérations sous mandat.....- 1,3 M€

Ces termes sont constitués des reliquats sur AP de travaux pour comptes de tiers qui ne donneront plus lieu à engagement, ni titre.

Autorisations de programme nouvelles

L'inscription de nouvelles autorisations de programme à hauteur de 23,3 M€ en dépenses et de 20,6 M€ en recettes est proposée.

Les propositions se répartissent ainsi entre les différentes missions du Département :

Mission	Libellés	Autorisations de pi	rogramme BS 2016
WIISSIOIT	Liberies	Dépenses	Recettes
21000	Patrimoine et architecture	250 000	0
34000	Action sociale, enfance et santé	132 000	0
50000	Finances (services communs)	3 931 798	0
80000	Affaires scolaires	3 063 200	2 094 093
	Missions organiques	7 376 998	2 094 093
90002	Grands projets de renouvellement urbain	0	67 432
90003	Action en faveur des personnes handicapees	3 000 000	0
90004	Opérations sous mandat	160 000	0
90005	Schéma directeur informatique	155 000	0
90010	Subventions d'équipement	12 577 400	18 400 000
	Missions transversales	15 892 400	18 467 432
	TOTAL GENERAL	23 269 398	20 561 525

En dépense, le vote du budget supplémentaire en AP se répartit entre 8,7 M€ sur autorisations de programme de plan et 14,6 M€ sur autorisations de programme de projets.

Mission	Mission Libellés		ns de programn	ne BS 2016
WIISSIOT	Liberies	Plan	Projet	Total
21000	Patrimoine et architecture	100 000	150 000	250 000
34000	Action sociale, enfance et santé	0	132 000	132 000
50000	Finances (services communs)	3 931 798	0	3 931 798
80000	Affaires scolaires	2 099 000	964 200	3 063 200
	Missions organiques	6 130 798	1 246 200	7 376 998
90003	Action en faveur des personnes handicapees	3 000 000	0	3 000 000
90004	Opérations sous mandat	160 000	0	160 000
90005	Schéma directeur informatique	155 000	0	155 000
90010	Subventions d'équipement	-787 600	13 365 000	12 577 400
	Missions transversales	2 527 400	13 365 000	15 892 400
	TOTAL GENERAL	8 658 198	14 611 200	23 269 398

Missions organiques

Les missions organiques correspondent aux politiques mises en œuvre par les différentes directions du Département.

Dépenses

7,4 M€ d'autorisations de programme complémentaires sont proposées.

L'abondement est de 1,8 M€ pour le rachat des parts de la Société d'exploitation de la Tour Eiffel (SETE) et 2,1 M€ pour le remboursement de l'avance du FCTVA accordée par la Caisse de dépôts en 2015.

Affaires scolaires	3,1 M€
Sont prévus 1,4 M€ pour le plan numérique des collèges qui prévoit le déploieme numériques (classes de 5 ^{ème}) et des classes mobiles numériques sur un périmètre de 0,2 M€ pour l'équipement internet des collèges. 0,9 M€ sont inscrits pour le l'opération du collège Edouard Pailleron dans le 19ème pour financer des travaux des sols (présence d'anciennes carrières).	10 collèges et lancement de
Recettes	
Affaires scolaires	2,1 M€
0,9 M€ sont inscrits au titre du co-financement de l'Etat pour le plan numérique des M€ seront perçus au titre des travaux du collège Saussure dans la ZAC Clichy Batign	
Missions transversales	
Dépenses	
15,9 M€ d'autorisations de programme complémentaires sont proposées.	
Subvention d'équipement	.12,6 M€
18,4 M€ sont proposés au vote suite à l'actualisation de l'enveloppe de l'Etat concert d'aide à la pierre pour le logement social. Il est par ailleurs proposé un transfert département vers la ville concernant les subventions pour les logements de chercheurs	de 5,0 M€ du

3,0 M€ sont proposés pour la mise en place des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap), qui permettront, à terme, la mise en accessibilité des bâtiments scolaires du second degré.

Recettes

18,4 M€ seront inscrits dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, l'Etat ayant porté le montant de l'enveloppe d'engagement du département de Paris à 88,4 M€ en 2016.

Situation des autorisations de programme en cours

A l'issue du vote de la décision modificative n°1 pour 2016 au Conseil de Paris de mars, le montant net cumulé des autorisations de programme en cours s'élevait à 1 470,28 M€ en dépenses et 238,73 M€ en recettes.

En prenant en compte les résultats du compte administratif soit -19,49 M€ de termes et -180,20 M€ de mandatements, le montant net cumulé des autorisations de programme avant le BS est de 1 270,59 M€ pour le Département.

		Dépenses		
Autorisations de p cumulées après le	· ·	1 470 284 260,89		
CA 2015	AP terminées	-19 494 956,85	-1,3%	
	Mandatements	-180 198 917,36	-12,3%	
Total des Autorisations de programme nettes cumulées avant le vote du BS		1 270 590 386,68		

Après le vote du présent budget supplémentaire, le montant net cumulé des autorisations de programme (opérations réelles et opérations d'ordre confondues) s'élèvera à 1 293,70 M€.

	Dépenses
Autorisations de programme nettes cumulées avant le vote du BS	1 270 590 386,68
BS 2016	23 269 398,00
Total des Autorisations de programme nettes cumulées après le vote du BS	1 293 859 784,68

Le tableau qui suit retrace le détail de la situation des autorisations de programme en cours par mission, en dépenses.

Mission	Libellés	Stock net après	CA 2015		Stock net avant BS 2016	Vote BS	Stock net après BS 2016	
		DM1 2016	APterminées	Mandatements	Total CA 2015		2016	
05000	Systèmes et technologies de l'information	194 829,50	-31 020,98	-13 808,52	-44 829,50	150 000,00	0,00	150 000,00
10000	Ressources humaines	114 420,43	0,00	0,00	0,00	114 420,43	0,00	114 420,43
12000	Finances et Achats	60 000,00	0,00	-3 240,00	-3 240,00	56 760,00	0,00	56 760,00
13000	Immobilier, logistique et transports	848 625,22	-233 398, 12	-67 523,93	-300 922,05	547 703,17	0,00	547 703,17
21000	Patrimoine et architecture	2 264 251,99	-679,25	-1 026 997,38	-1 027 676,63	1 236 575,36	250 000,00	1 486 575,36
30000	Familles et petite enfance	8 415 839,07	0,00	-1 824 294,66	-1 824 294,66	6 591 544,41	0,00	6 591 544,41
34000	Action sociale, enfance et santé	42 606 715,97	-275 951,09	-6 272 806,62	-6 548 757,71	36 057 958,26	132 000,00	36 189 958,26
40000	Affaires cult urelles	1 482 069,51	0,00	-280 321,08	-280 321,08	1 201 748,43	0,00	1 201 748,43
50000	Finances	6 715 000,00	-2 910 980,00	-804 020,00	-3 715 000,00	3 000 000,00	3 931 798,00	6 931 798,00
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	4 926 498,14	-52 110,28	-112 896,66	-165 006,94	4 761 491,20	0,00	4 761 491,20
60000	Urbanisme	1 337 613,69	0,00	-270 330,18	-270 330,18	1 067 283,51	0,00	1 067 283,51
80000	Affaires scolaires	130 104 822,71	-10 050 552,16	-24 236 725,03	-34 287 277,19	95 817 545,52	3 063 200,00	98 880 745,52
88000	Jeunesse et sports	38 803, 15	-38 803,15	0,00	-38 803,15	0,00	0,00	0,00
	Missions organiques	199 109 489,38	-13 593 495,03	-34 912 964,06	-48 506 459,09	150 603 030,29	7 376 998,00	157 980 028,29
90000	Dons et legs	3 017 042,03	0,00	0,00	0,00	3 017 042,03	0,00	3 017 042,03
90001	Et udes	1 329 384,95	-121 142,79	-202 449,46	-323 592,25	1 005 792,70	0,00	1 005 792,70
90002	Grands projets de renouvellement urbain	63 529 241,75	0,00	-13 092 475,94	-13 092 475,94	50 436 765,81	0,00	50 436 765,81
90003	Action en faveur des personnes handicapées	2 467 722,52	0,00	-177 653,39	-177 653,39	2 290 069,13	3 000 000,00	5 290 069,13
90004	Opér at ions sous mandat	4 226 961,61	-2 059 189,05	-189 566,46	-2 248 755,51	1 978 206,10	160 000,00	2 138 206,10
90005	Schéma directeur informatique	6 783 620,15	-618 214,24	-1 685 311,97	-2 303 526,21	4 480 093,94	155 000,00	4 635 093,94
90006	Compt e foncier	3 140 316,26	-316,26	-13 034,07	-13 350,33	3 126 965,93	0,00	3 126 965,93
90007	Avances de trésorerie	3 483 438,00	-4 388,00	-3 479 050,00	-3 483 438,00	0,00	0,00	0,00
90010	Subventions d'équipement	1 172 797 044,24	-98 211,48	-126 292 327,88	-126 390 539,36	1 046 406 504,88	12 577 400,00	1 058 983 904,88
90011	Avances sur marchés	9 000 000,00	-3 000 000,00	-154 084,13	-3 154 084,13	5 845 915,87	0,00	5 845 915,87
90012	Budget participatif parisien	1 400 000,00	0,00	0,00	0,00	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00
	Missions transversales	1 271 174 771,51	-5 901 461,82	-145 285 953,30	-151 187 415,12	1 119 987 356,39	15 892 400,00	1 135 879 756,39
	TOTAL GENERAL	1 470 284 260,89	-19 494 956,85	-180 198 917,36	-199 693 874,21	1 270 590 386,68	23 269 398,00	1 293 859 784,68

Les crédits de paiement

Les variations des inscriptions proposées au présent budget supplémentaire représentent 92,8 M€ :

- 91,4 M€ d'opérations réelles supplémentaires comprenant :
 - o 27,5 M€ d'opérations nouvelles, dont le financement est assuré par l'autofinancement volontaire dégagé de la section de fonctionnement ;
 - o 63,9 M€ de réinscriptions obligatoires correspondant à la reprise du résultat du compte administratif 2015, incluant le report du résultat de la section d'investissement déficitaire de 60,9 M€ et la réinscription obligatoire des restes à réaliser en dépenses (3,0 M€), couverts par l'affectation du résultat de la section de fonctionnement et une partie de l'autofinancement volontaire ;
- 1,4 M€ d'opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement, équilibrées en dépenses et recettes.

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
	OPERATIONS REELLES	91 387 669,83	46 189 905,71
018	Revenu de solidarité active	25 584,57	
10	Dotations, fonds divers et reserves	2 121 798,00	44 313 382,71
13	Subventions d'équipement	-	941 495,00
16	Emprunt et dettes assimilées	-	-
204	Subventions d'équipement versées	18 141 363,65	-
20	Immobilisations incorporelles	63 410,69	-
21	Immobilisations corporelles	1 698 336,72	-
23	Immobilisations en cours	5 968 931,06	-
26	Participations et créances	1 810 000,00	-
27	Autres immobilisations financières	-	-
45	Opérations pour compte de tiers	650 256,75	935 028,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	60 907 988,39	-
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		44 313 382,71
	OPERATIONS D'ORDRE	1 395 000,00	46 592 764,12
021	Virement de la section de fonctionnement	-	45 197 764,12
040	Opérations d'ordre de transfert	-	-
041	Opérations à l'intérieur de la section	1 395 000,00	1 395 000,00
	TOTAL GENERAL	92 782 669,83	92 782 669,83

En complément de la présentation par chapitres, le tableau suivant présente la répartition des inscriptions par direction :

Directions	Dépenses	Recettes	
OPERATIONS REELLES	91 387 669,83	46 189 905,71	
Affaires scolaires	5 809 256,75	1 876 523,00	
Attractivité et emploi	-490 650,00	0,00	

TOTAL GENERAL	92 782 669,83	92 782 669,83
Finances (Services communs)	1 395 000,00	46 592 764,12
OPERATIONS D'ORDRE	1 395 000,00	46 592 764,12
Finances (Services communs)	66 069 063,08	44 313 382,71
Voirie et déplacements	20 000 000,00	0,00

Opérations réelles

Mouvements intervenus antérieurement

Les dépenses imprévues (chapitre 020) ont été mobilisées à hauteur de 24 146 € pour les reports de paiement des opérations pour compte de tiers « ensembles immobiliers- Lycées » au compte 455108 afin d'assurer les paiements dus par la collectivité avant le budget supplémentaire de l'exercice 2016.

Ce virement entre chapitres est sans incidence sur le montant du budget.

Dépenses

Les dépenses réelles (91,4 M€) se composent de 27,5 M€ d'inscriptions additionnelles et de 63,9 M€ de réinscriptions obligatoires issues du résultat, dont 3,0 M€ de restes à réaliser et 60,9 M€ de reprise du déficit cumulé de la section d'investissement.

Voirie et Déplacements. 20.0 M€

20,0 M€ seront consacrés au financement du prolongement de la ligne 14 du métro et du passage de 6 à 8 voitures.

3,5 M€ financeront les travaux dans les établissements du second degré. Et 1,7 M€ le plan numérique des collèges et l'équipement internet des collèges.

Finances 66.1 M€

63,9 M€ correspondent à la reprise du déficit cumulé de la section d'investissement et aux restes à réaliser. 2,1 M€ seront inscrits pour le remboursement de la moitié de l'avance du FCTVA accordée

en 2015 par la Caisse des Dépôts. Enfin, 1,8 M€ financeront le rachat de parts de la Société d'exploitation de la Tour Eiffel dans l'optique de sa transformation en société publique locale (SPL).

Recettes

Recettes réelles

Mouvements financiers

44,3 M€ correspondent à l'affectation du résultat du budget de fonctionnement pour couvrir une partie du déficit d'investissement.

0,9 M€ sont inscrits au titre du co-financement de l'Etat pour le plan numérique des collèges, et 0,9 M€ seront perçus au titre des travaux du collège Saussure dans la ZAC Clichy Batignolles (17ème).

Opérations d'ordre

Dépenses

Opérations patrimoniales

Les mouvements d'ordre équilibrés à l'intérieur de la section représentent 1,4 M€ pour la réintégration patrimoniale des frais d'études et d'insertion.

Recettes

Virement de la section de fonctionnement

L'autofinancement volontaire de la section de fonctionnement, dégagé à hauteur de 45,2 M€, assure l'équilibre de la section d'investissement.

3ème Partie: LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

À l'issue de la décision modificative n°1 adoptée lors du Conseil de Paris de mars 2016, les dotations budgétaires du Département de Paris pour 2016 sont établies à 3 310,97 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées au présent budget supplémentaire s'élèvent à 59,29 M€.

Les mouvements sont les suivants :

En recettes:

+ 59,29 M€

En dépenses:

•	charges de personnel+ 0,22 M	[€
•	charges à caractère général, dont 1,75 M€ au titre des RAR+ 10,67 M	[€
•	autres charges de gestion courante, dont 0,05 M€ au titre des RAR+ 2,25 M	[€
•	participations+ 4,00 M	[€
•	insertion, dont 1,62 M€ au titre des RAR + 1,16 M	[€
•	autonomie dont 0,71 M€ au titre des RAR+ 0,71 M	[€
•	charges exceptionnelles+ 2,19 M	[€
•	atténuations de produits (péréquation) 7,09 M	[€
•	autofinancement+ 45,20 Me	€

+ 59,29 M€

TITRE I - LES RECETTES

Les inscriptions retenues en recettes pour le budget supplémentaire du Département sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros

LIBELLE	BP 2016	Variation du BS 2016	Montant nouveau budget 2016	
FISCALITE	2 375,61	13,48	2 389,09	
Impôts directs locaux	1 291,67	13,48	1 305,15	
Impôts indirects	1 083,94	0,00	1 083,94	
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	53,49	4,20	57,69	
Concours de l'Etat	3,30	0,00	3,30	
Dotation globale de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	
Dotations de compensation	3,30	0,00	3,30	
Autres participations	50,20	4,20	54,40	
CONTRIBUTION D'EQUILIBRE DE LA VILLE	394,62	41,61	436,23	
AUTONOMIE	10,60	0,00	10,60	
INSERTION	265,45	0,00	265,45	
PRODUITS D'EXPLOITATION	116,59	0,00	116,59	
Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,57	0,00	0,57	
Autres produits de gestion courante	116,02	0,00	116,02	
PRODUITS FINANCIERS	1,39	0,00	1,39	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	92,63	0,00	92,63	
ATTENUATION DE CHARGES	0,50	0,00	0,50	
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,10	0,00	0,10	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00	
TOTAL	3 310,97	59,29	3 370,27	

L'inscription de 59,3 M€ proposée en recettes au budget supplémentaire 2016 résulte des mouvements suivants :

Sur <u>les impôts indirects</u>, une hausse de 13,5 M€ est inscrite sur la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) conformément à la notification définitive transmise par les services fiscaux.

Sur les <u>autres participations</u>, il est proposé d'inscrire 4,2 M€ de recettes nouvelles de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Ces recettes (équilibrées en dépenses) sont destinées au financement du programme de la conférence des financeurs de la prévention de la perte

d'autonomie. Cette instance est prévue par la Loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) et vise à renforcer les actions de prévention en direction des personnes âgées.

Enfin, <u>le résultat de la section de fonctionnement</u> du dernier exercice clos doit être repris au budget supplémentaire qui suit le vote du compte administratif par l'assemblée délibérante. Le résultat cumulé au 31 décembre 2015 s'élève à 44,3 M€. Ce montant est affecté en intégralité à la section d'investissement au budget supplémentaire 2016.

Compte-tenu de ces mouvements, il est proposé une majoration de 41,6 M€ à la contribution d'équilibre versée par le budget de la Ville.

TITRE II - LES DEPENSES

Les inscriptions retenues en dépenses pour le budget supplémentaire du Département sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros

		Variations BS 2016			
LIBELLE	BP 2016	BS hors restes à réaliser	restes à réaliser de 2015	Variation totale	Montant des crédits ouverts 2016
CHARGES DE PERSONNEL (y compris contrats d'avenir)	198,03	0,22		0,22	198,25
SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65	887,01	11,11	1,80	12,91	899,92
Charges à caractère général	86,26	8,92	1,75	10,67	96,92
Autres charges de gestion courante	800,75	2,20	0,05	2,25	803,00
Aides sociales (hors subventions)	690,75	1,85		1,85	692,59
Subventions de fonctionnement	37,77	-0,35		-0,35	37,43
Dotation de fonctionnement des collèges	19,70	0,00		0,00	19,70
Fonds de solidarité logement	23,35	0,00		0,00	23,35
Autres charges de gestion courante	29,18	0,70	0,05	0,75	29,93
PARTICIPATIONS	403,63	4,00		4,00	407,63
STIF	377,76	<i>3,78</i>		3,78	381,53
Caisses des écoles	5,40	0,22		0,22	5,62
Enseignement privé	20,47	0,00		0,00	20,47
AUTONOMIE	151,65	0,00	0,71	0,71	152,36
INSERTION	424,90	-0,46	1,62	1,16	426,06
CHARGES FINANCIÈRES	0,10	0,00		0,00	0,10
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3,29	0,00	0,00	0,00	3,29
ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 054,62	-7,09		-7,09	1 047,53
PRÉLÈVEMENT SUR RESSOURCES	91,89	45,20		45,20	137,09
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	94,00	2,19		2,19	96,19
DÉPENSES IMPRÉVUES	1,85	0,00		0,00	1,85
TOTAL	3 310,97	55,17	4,13	59,29	3 370,27

L'inscription de 59,3 M€ intègre les restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2015 pour une somme de 4,1 M€ inscrits à hauteur de :

- 1,8 M€ au chapitre 011 (charges à caractère général),
- 0,1 M€ au chapitre 65 (autres charges de gestion courante),
- 1,6 M€ au chapitre 017 (RSA),
- 0,7 M€ au chapitre 016 (APA),
- 490 € au chapitre 67 (charges exceptionnelles).

Les restes à réaliser correspondent à des dépenses engagées juridiquement mais non mandatées, et n'ayant pu être rattachées à l'exercice 2015. Leur montant est constaté au compte administratif, et réinscrit au budget supplémentaire.

Les variations proposées dans le cadre du budget supplémentaire, hors RAR, atteignent un montant de 55,2 M€.

Les <u>charges de personnel</u> augmentent de 0,2 M€ en raison de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique qui interviendra au 1^{er} juillet 2016.

Les <u>charges à caractère général</u> augmentent de 8,9 M€, dont 8,5 M€ sur le secteur de l'aide sociale à l'enfance en raison de la hausse de 7,8 M€ des dépenses d'intérim d'une part, c'est-à-dire du financement d'éducateurs et infirmiers appelés en renfort pour le suivi particulier de jeunes souffrant de troubles psychiques, et de la progression de 0,7 M€ des remboursements aux autres départements des frais engagés pour la prise en charge de jeunes parisiens au titre de l'aide sociale à l'enfance d'autre part. Il est également proposé d'augmenter de 0,2 M€ les dépenses de fluides.

Les <u>dépenses d'aide sociale</u> progressent de 1,6 M€. Il est notamment proposé d'inscrire :

- 4,2 M€ au titre du financement des dispositifs de prévention mis en œuvre par la conférence des financeurs dans le cadre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (équilibré en recettes) ;
- 0,24 M€ sont inscrits pour le financement de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau. Ce dispositif, qui complète l'allocation actuelle de solidarité pour l'eau, permettra à plus de 15 000 foyers en situation de précarité de bénéficier de la gratuité des premiers mètres cubes :
- 1,4 M€ sur les Prises en Charge Hôtelières au titre de l'aide sociale à l'enfance (PCH-ASE) en raison de la poursuite de la diminution des prix de la nuitée constatée depuis le transfert de gestion de ce dispositif au Samu Social de Paris en 2014
- 1,4 M€ de mouvements entre chapitres du fait de la prise en charge en régie de dépenses de dépistage des maladies sexuellement transmissibles auparavant assurées par des centres associatifs ou publics et de transferts techniques relatifs aux dépenses d'insertion.

Les <u>autres charges de gestion</u> courante hors dépenses sociales augmentent de 0,4 M€. Les subventions de fonctionnement sont minorées de 0,6 M€ sous l'effet contracté :

- d'un transfert technique de 2,0 M€, du budget du département vers le budget de la ville de dépenses de subventions au titre de l'économie sociale et solidaire et à la création d'entreprises;
- d'une hausse de0,7 M€ de subventions en faveur de l'emploi dont 0,5 M€ au titre du lancement du plan Paris code, programme ayant vocation à faire émerger de nouveaux formats d'apprentissage du codage, 0,1 M€ pour le renforcement des parcours linguistiques ainsi que 0,1 M€ pour la mise en œuvre du Hackathon emploi et de la réalisation d'une étude de faisabilité sur la mise en œuvre d'un dispositif zéro chômeurs de longue durée (transfert de chapitre) ;
- de 0,2 M€ de crédits supplémentaires pour verser des avances aux structures bénéficiant de cofinancement du Fonds social européen (FSE) ;
- de 0,1 M€ de subventions aux organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) dans le cadre du programme départemental d'accès à l'emploi (transfert de chapitre équilibré)

Il est proposé de majorer les <u>participations</u> de 4,0 M€, dont 3,8 M€ pour l'ajustement de la contribution au STIF dont le budget a été voté le 31 mars 2016 et 0,2 M€ pour de la subvention de fonctionnement des collèges en restauration autonome, notamment pour assurer la continuité de la restauration -via un marché de paniers repas- au collège Condorcet dont le réfectoire est en travaux.

Les <u>atténuations de produits</u> diminuent de 7,0 M€, pour prendre en compte l'ajustement du Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de -11,2 M€ et du Fonds de

solidarité pour les départements de la région d'Ile-de-France (FSDRIF) de +1,2 M€ ainsi que les restitutions de taxe additionnelle aux droits de mutations (TADE) d'un montant de 1,2 M€ et le reversement au titre de la recentralisation du dépistage des maladies sexuellement transmissibles (MST) de 1,8 M€.

S'agissant des <u>dotations aux amortissements et provisions</u>, l'inscription de 2,2 M€ concerne une augmentation de 2,2 M€ de provisions pour créances douteuses et des provisions pour risques.

Compte tenu de ces mouvements, l'autofinancement volontaire peut être augmenté de 45,2 M€, permettant de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, tel que constaté au compte administratif 2015.